

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 034-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.91

Déposée le: 21.01.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Zumstein (Bützberg, PLR) (porte-parole)
Kohler (Spiegel b. Bern, PLR)
Cosignataires: 7

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 19.03.2015

N° d'ACE: 585/2015 du 13 mai 2015
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption**



Elaboration concertée d'une stratégie cantonale de la santé

Le Conseil-exécutif est chargé d'élaborer une stratégie cantonale de la santé.

Développement

Ces derniers mois, les interventions suivantes ont été déposées dans le domaine de la santé :

- Motion financière 255-2014, Budget 2016: garantir la formation postgrade en médecine
- Motion 249-2014, Deux poids et deux mesures dans la formation postgrade des médecins
- Motion 279-2014, Initiative cantonale: évaluation des distorsions de la concurrence contraires à la LAMal
- Motion 027-2015, Garantie des soins médicaux de base: revoir la formation des médecins et le numerus clausus.

Dans la chaîne des soins, les médecins de premier recours, les services de soins à domicile, les hôpitaux et les institutions ont encore d'autres défis à relever. En définitive, il serait bon de traiter en un seul texte tous les ensembles de problèmes qui se posent dans le domaine de la santé.

Le programme gouvernemental de législature 2015-2018 a été complété d'une déclaration de planification qui demande qu'une stratégie de la santé soit élaborée pour garantir la stabilité sociale. Selon l'article 53, alinéa 4 de la loi sur le Grand Conseil, une déclaration de planification lie politiquement le Conseil-exécutif même si le cadre temporel n'est pas précisé. La situation actuellement non coordonnée dans le domaine de la santé appelle de toute urgence à l'élaboration d'une stratégie de rang supérieur.

Motivation de l'urgence

Il est essentiel que la stratégie soit présentée le plus tôt possible dans cette législature.

Réponse du Conseil-exécutif

La présidente du gouvernement a déjà approuvé la déclaration de planification qui demande d'élaborer une stratégie de la santé pour garantir la stabilité sociale, lors du débat parlementaire sur le Programme gouvernemental de législature 2015-2018. Il est en effet judicieux de coordonner les stratégies cantonales partielles en matière de santé (p. ex. planification des soins dans le secteur hospitalier et infirmier, stratégie d'aide aux personnes dépendantes ou rapport sur la médecine de premier recours dans le canton de Berne) et aussi de les coordonner avec la stratégie globale en faveur du système de santé de la Confédération « Santé2020 ». Le Conseil-exécutif soutient donc la présente motion, en plus de la déclaration de planification.

Il est prévu que la stratégie bernoise de la santé lui soit soumise le premier semestre 2016 et qu'elle soit présentée au Grand Conseil durant le second. Le Conseil-exécutif est reconnaissant du délai plus long que la motion laisse à l'élaboration de la stratégie (deux ans à partir de l'adoption de la motion) et recommande de l'approuver également à cet égard.

Au Grand Conseil